

# Rapport financier semestriel Au 30 juin 2023





# **RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023**

## 1. PRESENTATION DU GROUPE

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 841 862 287 00015 dont le siège social est situé 9, avenue Bugeaud à Paris (75116) : la Société.

Le « groupe » est constitué de :

- KKO INTERNATIONAL : la Société
- **SOLEA,** (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme de droit ivoirien dont le siège social situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro 11 11 792 L, dont KKO INTERNATIONAL détient 99,94 % des actions ;
- **SHOKKO**, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody, Riviéra 3, Allabra Abidjan 06 (CÔTE D'IVOIRE), immatriculée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro Cl-ABJ-2019-B-19166, détenue à 100 % par SOLEA.

KKO INTERNATIONAL est cotée sur Euronext Growth Paris.

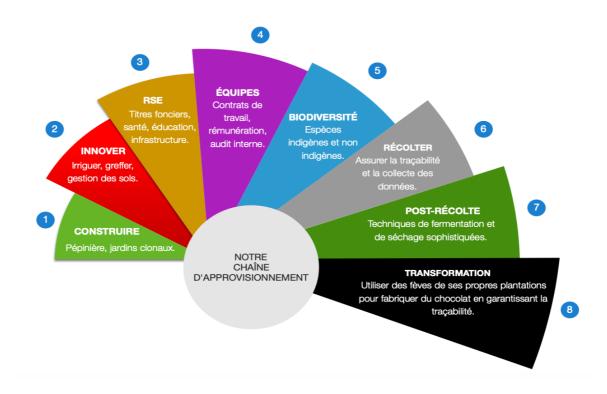
# 2. SOLEA: UNE PRODUCTION DE FEVES PREMIUM ET TRAÇABLES

SOLEA a créé un modèle unique, étant désormais l'une des rares filières cacao à traçabilité bidirectionnelle, c'est à dire une traçabilité depuis la plantation jusqu'à la barre de chocolat. La plantation en est à son huitième cycle de production. Le résultat : un modèle TREE-TO-BAR (voir schéma sur la page suivante).

L'entreprise possède sa **propre usine** de production de chocolat, qui reçoit des fèves de qualité de ses propres plantations.







# A. Notre Vision

Les spécificités de notre modèle : production de fèves de cacao de haute qualité entièrement traçables, récoltes stimulées par l'irrigation, le greffage et l'utilisation d'engrais organiques.

Ainsi, a été créé un modèle unique présentant les caractéristiques suivantes :

- i. Maîtrise de la matière première
- ii. Techniques innovantes et durables
- iii. Transformation intégrée, avec des produits standard et premium
- iv. Développement Ivoirien avec une commercialisation à l'international
- v. Émergence d'un label reconnu et porteur « haut de gamme »

**Nous visons prioritairement la qualité**. Notre positionnement : une petite entreprise agile et réactive, où l'acheteur s'adresse directement à l'équipe de direction, qui répond à ses besoins.





#### B. Gouvernance

Afin de rester fidèles à notre éthique, nous avons mis en place des politiques et des procédures pour agir de manière responsable dans l'ensemble de nos activités. Le conseil d'administration de la Société supervise nos stratégies, y compris notre stratégie ESG, en collaboration avec les équipes locales chargées du développement durable en Côte d'Ivoire.

En 2022, nous avons mis en place les systèmes de gestion environnementale et sociale (ESMS), afin d'établir la clarté des rôles et des responsabilités dans la supervision de toutes les questions ESG : stratégie, priorités, progrès, risques et opportunités.

- 1. Équipe de durabilité: La responsabilité de la gestion ESG incombe au responsable de la durabilité de l'entreprise, basé en Côte d'Ivoire, qui rend compte directement au conseil d'administration. L'équipe est composée d'experts en agronomie de SOLEA qui gèrent la stratégie, la mise en œuvre et le reporting de nos initiatives de durabilité. L'équipe communique régulièrement avec toutes les parties concernées, tant internes qu'externes, qui apportent des contributions précieuses aux décisions politiques et aux orientations futures.
- 2. **Stratégie :** Établi en 2023, ce groupe de membres de l'équipe et de cadres supérieurs de SOLEA et de SHOKKO se réunit pour examiner l'orientation et la mise en œuvre stratégiques, la gouvernance et les investissements proposés.
- 3. **Communication, lobbying**: Nous nous engageons à communiquer de manière responsable les valeurs qui guident l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et tous les aspects de construction de la marque et de nos relations avec les investisseurs.
  - Nous mettons l'accent sur des pratiques responsables, en particulier en ce qui concerne les enfants. Sont éliminées toutes les formes de travail des enfants de moins de 18 ans.
  - Nos politiques sont publiées sur notre site web pour assurer la transparence et un meilleur dialogue.
  - Conformément à notre code, nous n'apportons pas de contributions politiques.
- 4. Approvisionnement : Nous avons pris des mesures adéquates pour garantir un approvisionnement responsable en supervisant nos chaînes d'approvisionnement. Nous avons mis en place des protocoles de diligence et de gestion des fournisseurs, qui nous permettent de contrôler les matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement.





Notre approche stricte en matière de diligence exige que les fournisseurs adhèrent à notre code de conduite. Nos fournisseurs s'approvisionnent en matières premières auprès d'une multitude de petits exploitants agricoles et nous attendons d'eux qu'ils soutiennent nos engagements en faisant preuve de transparence quant à leurs propres activités et à celles de leurs chaînes d'approvisionnement.

Celui-ci comporte plusieurs points qui s'appliquent à tous nos fournisseurs :

Les activités sont menées dans le respect de la loi et de l'intégrité:

- L'environnement de travail et les conditions sociales sont conformes aux normes internationales.
- L'impact sur l'environnement est réduit.
- La liberté d'association est préservée
- Le travail est volontaire
- L'âge minimum requis est respecté.
- Les salaires sont équitables
- La santé et la sécurité sont prioritaires

Le code des fournisseurs définit nos exigences et nos attentes minimales, et chaque fournisseur doit le reconnaître comme condition pour travailler avec SOLEA et SHOKKO.

L'équipe de direction de SHOKKO rencontre régulièrement les fournisseurs pour évoquer tout problème éventuel.

- 5. Diversité et intégration: Nous visons à instaurer une culture professionnelle diversifiée favorisant l'intégration, où tous les employés se sentent bienvenus et appréciés, et bénéficient de chances égales.
  - Nous continuons à revoir nos process internes afin de réduire le risque de partialité ou de discrimination à tous les stades (recrutement, gestion des performances, possibilités d'apprentissage et de développement, reconnaissance, récompense, et planification des successions).
  - En vue d'atteindre notre objectif de la parité hommes-femmes, nous continuons à encourager les femmes des zones rurales à suivre des formations et à occuper des postes à responsabilité (chefs d'équipe).
  - La rémunération de nos employés est alignée sur la médiane du pays dans le secteur et, dans l'ensemble, nous n'enregistrons pas d'écarts significatifs entre les sexes.





 Dans le cadre de notre politique parentale, tous les employés peuvent bénéficier d'un congé payé en tant qu'aidant principal ou accompagnant lorsqu'ils accueillent un nouvel enfant dans leur famille par naissance, adoption ou maternité de substitution.

Depuis le début du projet, nous avons progressé dans un contexte difficile (culturel, rural). Nous continuons à développer nos objectifs : la représentation des femmes aux postes de direction, la promotion d'une culture diversifiée sur le lieu de travail et le niveau d'inclusion des différentes générations.

# 6. Apprentissage:

Depuis le début de l'année, nous avons développé de nouvelles politiques et initiatives visant à impliquer les employés à la fois dans la plantation et dans l'usine. Avec la création du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CSE (Comité de Santé et d'Environnement), nous avons lancé cette année notre programme de formation sous la supervision du département des ressources humaines.

7. **Droits des salariés :** Les personnes que nous employons et celles qui travaillent tout au long de notre chaîne d'approvisionnement font partie de nos actifs les plus importants. Nous identifions, évaluons et priorisons les actions en fonction des risques les plus significatifs et les plus pertinents permettant à chacun d'exercer et de jouir de ses droits fondamentaux.

Nous adhérons aux réglementations et normes de travail de l'OIT et celles de la Côte d'Ivoire, notre code de conduite interne ainsi que la politique des droits de l'homme, le code de conduite de nos fournisseurs et les politiques de recrutement et d'emploi éthiques.

Par l'intermédiaire de notre département des ressources humaines et de notre agent de liaison avec les communautés, nous effectuons une surveillance permanente de nos propres installations :

- Assurer un recrutement responsable et prévenir le travail forcé: Le responsable des
  ressources humaines organise régulièrement des formations et des discussions avec les
  représentants des travailleurs afin de les aider à identifier les causes profondes des
  non-conformités et à mettre en œuvre des actions correctives efficaces.
- Engagement auprès des employés: Depuis une décennie, nous organisons des élections libres et équitables pour les représentants des employés. Ces organes





indépendants, appliquent les règles et réglementations locales, participent à des forums réguliers avec la direction et le département des ressources humaines afin de promouvoir le dialogue et favoriser l'adoption des meilleures pratiques.

- Mécanismes de réclamation: Nous reconnaissons l'importance d'un engagement direct avec les travailleurs et les communautés sur leur expérience. Les mécanismes de réclamation respectent l'anonymat notamment lorsqu'il s'agit d'un retour d'information sur les salaires, la discrimination et le harcèlement.
- 8. Santé, sécurité et bien-être: Une politique proactive protège et améliore continuellement la santé, la sécurité et le bien-être des personnes associées à notre entreprise. Nos politiques de bien-être des travailleurs s'appliquent à tous les niveaux, à toutes les personnes impliquées, y compris les sous-traitants externes dans la plantation, la chocolaterie. Notre engagement vise le bien-être à court et à long terme.

La responsabilité de la santé, de la sécurité et du bien-être de nos employés et de nos partenaires incombe en dernier ressort au responsable hiérarchique concerné, soutenu et conseillé par notre service des ressources humaines en association avec les centres de santé proches du lieu de travail.

Le département RH a la responsabilité globale de la santé et de la sécurité des travailleurs (employés et non-employés) sur tous les sites de travail. Les politiques sont appliquées après discussion et consensus avec le comité CHSCT.

Le directeur des ressources humaines rend compte directement à la direction générale. Il est chargé de :

- s'assurer qu'il existe une politique écrite et des dispositions en matière de santé, de sécurité et de bien-être, et chercher à obtenir l'assurance que ces dispositions sont en place et fonctionnent.
- s'assurer que la prise de décision est conforme à la législation nationale en matière de santé et de sécurité, à la présente politique mis en place.
- s'assurer de la préservation, du développement, de la promotion et de l'amélioration continue de notre approche en matière de santé et de sécurité.

Nous avons nommé une équipe de supervision comprenant un comité CHSCT dédié et le responsable de la gestion des ressources humaines.

Notre nouveau programme de formation comprendra des ateliers sur des sujets pertinents liés à la sécurité et au bien-être sur le lieu de travail, ce qui encouragera les équipes à





discuter de leur compréhension des mesures adoptées et à exprimer leurs opinions sur les différents sujets.

En partenariat avec les représentants des travailleurs, nous cherchons à nous assurer que les travailleurs sont conscients des soutiens dont ils bénéficient (engagement, sessions d'orientation, briefing d'intégration).

• Repas gratuits à la chocolaterie: À Abidjan, où le coût de la vie est plus élevé que dans le reste du pays, nous offrons des repas quotidiens équilibrés en protéines et en glucides, préparés chaque jour et livrés sur le lieu de travail.

## C. Nos Innovations agronomiques

- i. Traçabilité: Le modèle repose sur une traçabilité de bout en bout au sein de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Il implique la capacité de contrôler (i) l'origine des fèves de cacao (construction de nos propres pépinières, amélioration de la matière végétale par greffage provenant de jardins clonaux internes, protocoles innovants en matière de plantation, d'entretien et de récolte dans le processus de gestion des plantations à grande échelle utilisant un personnel formé en interne), (ii) supervision de la post-récolte (méthodes de séchage et de fermentation utilisant des protocoles durables de pointe pour produire des fèves de qualité supérieure) et enfin (iii) transformation des fèves en produits chocolatés de qualité.
- ii. Une matière végétale améliorée: Tous les plants sont cultivés dans des environnements contrôlés appliquant des normes strictes de traçabilité. L'utilisation de jardins clonaux internes assure la productivité tandis que le greffage (en pépinière et sur le terrain) préserve l'homogénéité.
- iii. Irrigation: Avec un calendrier des précipitations devenu difficilement lisible, la seule solution durable est d'intégrer l'irrigation. L'eau de la rivière voisine sert à cet approvisionnement; elle est pompée en surface, filtrée, puis stockée.
  - Gestion de l'eau: En raison de l'accent accru mis sur la conservation de l'eau et conformément à nos protocoles, nous utilisons l'irrigation goutte à goutte pour économiser l'eau tout en améliorant l'efficacité et en réduisant la maintenance. L'irrigation goutte à goutte peut réduire la consommation d'eau de 30 à 70 % en comparaison avec l'irrigation par aspersion conventionnelle. Le système d'aspersion gaspille l'eau en raison des embruns dispersés par les vents, de l'évaporation, du ruissellement ou de la lixiviation en profondeur.





- iv. Surveillance des sols : Une surveillance constante des sols permet de déterminer l'impact de l'activité sur le paysage.
- v. **Forte biodiversité**: Nous avons adopté un protocole de cultures mixtes en plantant plusieurs cultures non concurrentes, notamment le teck, ce qui permet une meilleure utilisation des terres, des ressources internes et offre une multitude d'avantages environnementaux.
- vi. Méthodes post-récolte de pointe: dans le cadre de son projet TREE-TO-BAR qui utilisera des fèves provenant de nos propres plantations, l'entreprise a sollicité l'appui compétent de Michel BAREL, expert en technologie post-récolte et en qualité des fèves. L'objectif est de s'assurer que les fèves produites dans les plantations sont d'une qualité optimale, stable sur le long terme. Le projet doit permettre un approvisionnement régulier en fèves ivoiriennes de haute qualité, traçables et « d'origine unique » pour l'unité de production TREE-TO-BAR.
- vii. Agroforesterie: SOLEA a constitué des équipes internes dédiées à la conservation dans le but de créer et de lancer des programmes sur la biodiversité. Nos programmes ciblent les arbres adaptés au climat local et servent de support à la culture principale, le cacao.

#### D. Impact environnemental:

Notre approche comprend les éléments suivants :

- i. Agriculture régénératrice: notre stratégie agronomique concilie la nécessité de maintenir la santé des sols et d'améliorer leur fertilité avec la protection des précieuses ressources en eau et de la biodiversité environnante. En conservant les terres agricoles et leur écosystème, nous sommes en mesure de garantir des avantages pour l'environnement et les communautés. Les principaux piliers de cette approche sont la biodiversité, la gestion de l'eau et la fertilité des sols.
- ii. **Reforestation:** Dans une zone où la déforestation a été largement attribuée à la pratique des incendies de forêt délibérés pour les activités pastorales, nos agents de liaison communautaires et nos équipes chargées de la biodiversité ont mis en place un programme de reforestation à grande échelle et continuent d'organiser des ateliers de sensibilisation s'adressant notamment aux communautés voisines.
- iii. L'ESIA (étude d'impact environnemental et social) a été réalisée avant le début des travaux sur la plantation et a défini des paramètres appropriés pour le maintien et l'amélioration continue des aspects E&S du projet. Les audits E&S prévus dans un avenir proche garantiront la pertinence de l'ESIA dans le contexte évolutif de notre projet.

Un **plan de sécurité incendie** détaillé a été mis en place et comprend la formation de tous les employés. Ce plan d'urgence, élaboré par un opérateur externe, organise les moyens, les





équipements et les procédures d'intervention en cas de catastrophe dans une installation. Élaboré par SGS à la suite d'une étude approfondie sur site, le plan a été validé lors d'une révision sur site par le GSPM (Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires de Côte d'Ivoire).

Les feux de brousse, qui se produisent chaque année pendant la saison sèche, ainsi que les incendies accidentels sur place, constituent une menace constante. Quels sont les éléments du plan mis en place ?

- Culture périphérique : Tout le long des périmètres de chaque bloc de cacao, un revêtement dense de tecks permet de former un filet de sécurité efficace.
- POI: Le POI est un plan d'urgence établi par la SGS et validé par le GSPM. Il organise les moyens, les équipements et les modalités d'intervention en cas de sinistre.
- Incendie criminel et vol: Une brigade d'intervention rapide à motos surveille la plantation 24h/24 et 7j/7.
- iv. La notion **d'économie circulaire** est un élément important de notre processus de chaîne d'approvisionnement et vise à mettre en œuvre les étapes connues sous le nom de "quatre R" : Réduction, Réutilisation, Recyclage et Récupération.
- v. La **gestion efficace des déchets** est primordiale. Elle nécessite une formation fournie à tous les travailleurs de la plantation et de l'usine.
- vi. L'adoption de produits **phytosanitaires homologués (pesticides et insecticides)** vise à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement, tout en améliorant la production agricole. Nous suivons les réglementations de l'UE sur toutes les substances actives et nous nous procurons nos produits auprès de fournisseurs agréés.
- vii. Le protocole de gestion des terres supervise le déploiement de toutes nos activités sur les seules terres autorisées, garantissant ainsi l'absence totale d'atteinte aux forêts protégées.

#### E. Impact social

- i. Approche foncière: Une approche inclusive adoptée par le groupe a permis d'établir des relations harmonieuses avec les communautés environnantes. Le processus suivant garantit que toutes les terres louées sont contrôlées.
  - a. Titres de propriété : SOLEA innove dans son approche à l'échelle du pays, en prenant en charge et en exécutant toutes les modalités administratives et financières qui accompagnent l'établissement d'un titre foncier et la destination de





- ce titre foncier au profit des communautés villageoises, qui, en contrepartie concèdent à l'entreprise leurs parcelles à bail.
- b. Bail emphytéotique : SOLEA s'engage avec le ou les propriétaires fonciers par la signature d'un document officiel sous la forme d'un bail emphytéotique.
- c. Environnement social: SOLEA réserve une part des bénéfices aux projets communautaires (eau potable, santé, éduction, électricité) et, simultanément, abonde à divers projets de développement au sein des villages.
- ii. Lutte contre le travail des enfants: Depuis la création de la société, nous pratiquons la TOLÉRANCE ZÉRO pour le travail des enfants et/ou le travail forcé au sein de notre chaîne d'approvisionnement: recrutement sur la base d'une pièce d'identité, contrats de travail et collaboration avec les autorités locales du travail. Pour nous, en tant que groupe, "l'élimination" du travail des enfants ne se limite pas à leur absence au sein de notre plantation ou de notre chocolaterie, mais également à l'effort de scolarisation. En conséquence, nous considérons l'investissement dans l'infrastructure rurale et plus spécifiquement l'école comme fondamental.
- iii. Parité hommes-femmes: L'objectif est de déconstruire les pratiques existantes en garantissant la liberté financière des femmes grâce à la formation et à un emploi stable bien rémunéré. Depuis la création de la Société, certaines tâches internes, (pépinière, plantation, greffage et paillage) sont entièrement réalisées par des équipes féminines, qui se révèlent être parfaitement adaptées à ces travaux.

#### F. Relations avec les communautés de la zone :

L'approche adoptée par l'entreprise a entraîné la création d'emplois, l'inversion des tendances de flux de population. Les jeunes instruits qui avaient quitté la région pour travailler dans les grandes villes reviennent lentement.

Cela s'est traduit par des relations harmonieuses avec les communautés environnantes qui ont contribué à cimenter le sentiment de sécurité et de pérennité de notre groupe. Les autres aspects de nos relations communautaires sont :

i. Entretien des berges de la rivière: L'entretien annuel des berges de la rivière est assumé par l'entreprise avec l'accord des autorités locales et des villages. L'opération vise à maintenir un bon écoulement des eaux, et à assurer la préservation écologique du





fleuve et de ses berges. La préfecture de Bocanda nous a délivré, à ce titre, une autorisation de prélèvement des eaux de surface.

- ii. Développement / infrastructure: Outre l'école, la Société a financé un centre de santé, in situ. Après avoir apporté l'électricité dans la plantation, SOLEA travaille avec les villages voisins pour s'assurer qu'ils puissent, le cas échéant, se connecter au réseau en utilisant nos infrastructures. L'un des villages partenaires vient d'être électrifié, ce qui suscite la fierté de nos équipes. En parallèle, SOLEA a financé des installations manuelles et solaires d'eau potable, ainsi que la construction de routes pour faciliter l'accès aux villages. Chaque année, afin d'éviter la dégradation, les routes menant et sortant des villages sont entretenues par l'entreprise à l'aide de ses propres machines.
- iii. Création d'emplois: Dans la région de N'Zi Comoé, SOLEA est le plus important employeur privé. Avec plus de 800 emplois directs créés depuis son lancement, SOLEA est fière de partager la valeur générée par son projet avec les communautés voisines de la plantation.

• • •







# Le groupe confirme son engagement envers les Objectifs de Développement Durable (SDGs) .



#### Domaines ciblés et objectifs d'impact associés

Objectifs de développement durable: Atteindre la couverture sanitaire universelle, l'accès à des services de santé de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels et abordables pour tous, y compris la protection contre les risques financiers.

Augmenter substantiellement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences pertinentes, y compris des compétences techniques et professionnelles, favoriser l'entrepreneuriat.

Transition démographique et sociale

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation fragile.

Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'ethnie, de l'origine, de la religion et du statut économique ou autre.





	Indicateurs d'impact: Nombre de bénéficiaires, nombre de personnes formées/diplômées et nombre d'heures de formation		
Transition territoriale et écologique	Objectifs de développement durable: Combattre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.  Fournir un accès à des infrastructures sûres, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité: femmes, enfants, personnes handicapées et personnes âgées.		
	Indicateurs d'impact : Nombre d'utilisateurs servis, nombre d'emplois maintenus.		
Transition économique et financière	Objectifs de développement durable: Améliorer l'urbanisation, la capacité de planification et de gestion participative.  Veiller à ce que l'intégralité des hommes et des femmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété, au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies appropriées et aux services financiers, y compris la microfinance.		
	Indicateurs d'impact: Nombre d'entreprises bénéficiaires et nombre d'emplois maintenus.		
Transition numérique et technologique	Objectifs de développement durable: Atteindre des niveaux plus élevés de productivité grâce à la diversification, à la modernisation technologique et à l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.		
	Indicateurs d'impact: Nombre d'entreprises bénéficiaires et nombre d'emplois maintenus		

• • •







#### 3. SHOKKO: LA TRANSFORMATION

SHOKKO, l'entité industrielle du groupe, transforme les fèves produites par la société mère (SOLEA) en produits chocolatés de différents types: masse de cacao, couverture de chocolat, destinés aux industriels désireux de s'approvisionner en chocolat totalement traçable, fabriqué exclusivement avec des fèves produites en Côte d'Ivoire sur un territoire défini (single plantation), des industriels désireux de développer une pâte à tartiner riche en chocolat, à l'opposé des productions présentes sur le marché, riches en huile et en sucre. Notre site de production est composé d'un bâtiment unique de 1 000 m2 (+ ses servitudes) avec une possibilité d'extension de 800m2.

Le bâtiment a été entièrement réaménagé : réhabilitation complète du toit, étanchéité, ragréage des sols, peinture, pose d'un portail, construction de sanitaires pour le personnel, remise à niveau électrique avec l'installation d'un poste de 400 KWA.

KKO a également lancé l'installation de sa nouvelle usine à Bassam, en Côte d'Ivoire. Dans une enceinte de 6 000 m2, deux bâtiments séparent le stockage des matières premières des lignes de production, ce qui répond parfaitement aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

SHOKKO pourra ainsi gérer les stocks tampons de fèves de cacao et faire face aux perturbations du marché. Pendant les travaux d'installation, l'usine existante continue à servir les contrats en cours.

#### a. Les produits

- Masse de cacao: La masse de cacao est une liqueur lisse et homogène composée à 100 % de cacao pur, élaboré à partir de fèves torréfiées et moulues (certifié halal et casher).
- Chocolat de couverture noir à 55% et 75% de cacao et couverture au lait (35%): ces chocolats de couverture seront conditionnés en « tablettes » de 2,5 kg réservées au marché professionnel de la confiserie et de la pâtisserie.
- Pâte à tartiner à base de vraie pâte de cacao: unique sur le marché et destinée dans un premier temps aux conditionneurs locaux en recherche de produits de qualité fabriqués en Côte d'Ivoire.

Tous les produits ci-dessus seront disponibles en deux itérations : la gamme **BEAN-TO-BAR** utilisant des fèves externes certifiées et respectant nos normes de qualité et les produits premium **TREE-TO-BAR** utilisant nos fèves traçables internes.





#### b. Gamme Premium: TREE-TO-BAR

L'approche **Tree-To-Bar**: le chocolatier cultive lui-même les fèves qu'il utilise dans ses propres produits. L'objectif est de suivre la fève depuis sa plantation jusqu'au produit fini, en tenant compte de sa génétique et des process post-récolte (fermentation et séchage). **Peu d'entreprises dans le monde peuvent revendiquer un tel modèle.** 

L'objectif est de valoriser le travail effectué au niveau de la plantation et de la transformation et de proposer un produit fini haut de gamme qui réponde aux exigences du client final. Aujourd'hui, le client final est désireux de connaître ce qu'il consomme. Nous respectons sans relâche nos engagements :

- Pas de travail des enfants
- Parité des sexes.
- Gestion du foncier : titres fonciers, pas d'utilisation de forêts primaires
- Biodiversité et une gestion « verte » respectueuse des plantations

#### c. Offre BEAN-TO-BAR

La production non-premium est produite à partir de fèves qui ne proviennent pas de notre plantation (notre offre **Bean-To-Bar**).

Pour assurer la fiabilité de notre approvisionnement et l'accès à des fèves de qualité, nous avons conclus des partenariats avec des sociétés locales établies qui ont accès à des fèves de qualité grâce à leur réseau. Un cahier des charges détaillé est partagé avec le fournisseur précisant les facteurs tels que les niveaux d'humidité, le % acceptable de corps étrangers, la teneur en fragments/coque et les fèves cassées. Nous nous engageons avec des partenaires qui adhèrent à la charte suivante :

- Traçabilité (Contrôle de l'origine de nos produits)
- Combat contre la déforestation dans nos bassins d'approvisionnement
- Approche sociale (Protection des enfants, Intégration d'une agriculture régénératrice)

# d. Responsables

**Franck MOISAN:** en charge de la gestion du site, de la coordination de la production et des aspects techniques. Responsable du recrutement des équipes de production. Franck est Diplômé de l'école hôtelière de Bordeaux et titulaire d'une licence de Management. Il a cumulé plus de 20 années d'expérience de management de centres de profits.





**Jordi MOLLAR:** en charge de la mise en place technique des équipements et du bâtiment, de la mise en route des process de fabrication, de la recherche et du développement ainsi que de la formation des personnels aux techniques de production.

- Il est issu d'une famille de chocolatiers installée à Barcelone depuis 1930
- Il a dirigé pendant 15 ans le groupe familial EUROCAO 20 000 T/an de chocolat
- Il est fondateur de S Group 22 (société espagnole spécialisée dans la création d'usines de transformation de chocolat) et a installé + de 30 sites dans le monde.

# e. Une approche durable

SHOKKO s'engage à fabriquer des produits de chocolat d'une manière sensible à l'environnement, en s'assurant que les normes de qualité sont respectées pour un avenir durable.

- i. Usine: SHOKKO a lancé des appels d'offres afin d'étudier la possibilité d'installer un « toit vert», impact positif sur la consommation énergétique de l'usine en améliorant les performances thermiques des toitures: objectif d'installer des panneaux solaires sur le toit et assurer une transition énergétique verte partielle. La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments augmentera ainsi notre impact sur le changement climatique.
- ii. **Emballage**: SHOKKO a mis en place des méthodes d'emballage telles que des boîtes d'emballage recyclables. Lors de la manipulation du chocolat, notre personnel utilise des gants en tissu plutôt qu'en plastique.
- iii. **Personnel :** SHOKKO embauche localement et de façon permanente afin d'optimiser les compétences du personnel.
- iv. **Eau**: Pour répondre à la nécessité de gérer l'eau durablement : installation de robinets à pression aux éviers, de robinets à faible débit et de toilettes à économie d'eau. Vérification régulière des joints de plomberie pour éviter toute fuite d'eau.
- v. **Espace de stockage** en interne pour accueillir les commandes en gros, réduisant ainsi le kilométrage de transport et l'emballage unitaire.
- vi. Nous n'utilisons que des **produits de nettoyage** respectueux de l'environnement.
- vii. **Énergie**: Une approche de toiture utilisant une option transparente ou semi-transparente pour permettre l'éclairage naturel. Utilisation d'ampoules basse consommation.
- viii. **Contribution à la conservation:** L'entreprise, via ses plantations sœurs, s'engage dans d'ambitieux programmes de reboisement.



• • •





#### 4. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE 2023

#### a) KKO International:

#### i. Libération totale d'une augmentation de capital

Suite au Conseil d'Administration du 30 mai 2023, qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, le Président Directeur Général a constaté le 13 juillet 2023 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 16 841 237 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de  $1684123,70 \in \text{augmentée}$  d'une prime d'émission de  $505237,11 \in \text{à}$  un prix de souscription unitaire de  $0,13 \in \text{(prime d'émission incluse)}$ .

Elle a été intégralement libérée par compensation de créances.

#### ii. Assemblée Générale Mixte, le 16 juin 2023

Le 16 juin 2023 à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sis 9 avenue Bugeaud, 75116 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration du 27 avril 2023. Un avis de réunion été publié au BALO en date du 12 mai 2023 (Bulletin n° 57).

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 26 mai 2023. Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance. L'Assemblée était présidée par M. Jacques-Antoine de Geffrier, Président-Directeur Général.

La feuille de présence a été vérifiée et certifiée exacte par le bureau. Sur cette base, le bureau a constaté que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 58.706.495 actions sur les 121.976. 913 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

Le Président a ensuite constaté que la Société Audissey et la Société Internationale d'Audit GEA, Commissaires aux Comptes de KKO International, convoquées par lettre recommandée en date du 1er juin 2023, sont présentes à la réunion. Un PV détaillé de la réunion est disponible sur le site internet de la société.





# iii. Litige EHG

Courant 2018, Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securitization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANEs au terme d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.

Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que le fonds EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société à mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive. La direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de divers exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.

En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris lui permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL.

Cette requete a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros.





Cette saisie conservatoire a entrainé le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale 'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO en le déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérets.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait.

Une provision de 340.000 € a été comptabilisée au bilan concernant ce litige, bien que l'essentiel de celui-ci porte sur la conversion d'instruments de capitaux propres de la société, sans effet sur le compte de résultat et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

Par jugement du 20 avril 2023, le Juge de l'Exécution a fait droit aux demandes de KKO INTERNATIONAL concernant la non-conversion des 117 obligations dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Paris et a ordonné l'émission de 2.700.000 actions, résultat de la conversion des précédentes obligations.

#### iv. Financement

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO International ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le groupe avait besoin.

Ce soutien s'est encore matérialisé lors du Conseil d'administration du 30 mai 2023, ayant décidé d'une augmentation de capital à laquelle ils ont largement participé.





# v. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans la note 3 (Note aux états financiers consolidés) - pages 36, 37 et 38.

L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, (1ière partie) du Prospectus disponible sur le site internet de la Société (www.kko-international.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En ce qui concerne la guerre russo-ukrainienne, il n'y a pas de risques apparents à court terme pour l'activité de transformation. En effet, la production de masse de cacao ne nécessite pas d'additifs tels que le sucre, le lait ou la graisse. En outre, nos clients actuels ne sont pas véritablement exposés à la Russie. Enfin, nos routes maritimes ne passent pas par la mer Noire et ne sont donc pas affectées par le conflit.

• • •







# b) SOLEA:

#### i. Frais d'exploitation :

Sur la période comprise entre le 1 er janvier 2023 et le 30 juin 2023, le principal poste de dépenses de fonctionnement s'articule autour des frais de personnel (salariés et intérimaires). Depuis 2021, la mise en place de la plantation est terminée et de même que dans la période précitée, nous continuons l'entretien quotidien et la récolte des fèves de cacao. Comme par le passé, les coûts d'exploitation de la plantation continueront de baisser.

Les autres principaux frais de fonctionnement sont relatifs à l'entretien de la plantation : achat de traitements phytosanitaires nécessaires pour lutter contre les maladies, coûts liés à l'entretien, à la réparation et aux consommables des machines et du matériel roulant. L'objectif est de maintenir la plantation en parfait état.

#### ii. Récoltes :

Les fruits mûrissent toute l'année mais la récolte n'a lieu que deux fois par an, au printemps et en automne. Chaque récolte dure plusieurs mois et exige un travail considérable. Au printemps, la récolte s'étale sur une période d'environ 2 à 3 mois, à partir de la fin de la saison sèche (mi-mars) et jusqu'à fin juin. Pendant cette période, la récolte n'est pas considérée comme abondante car les plantes sortent tout juste de la saison sèche.

A l'automne, la saison de récolte en cours a été une réussite sur nos plantations. Grace à nos équipes, des travaux planifiés ont été réalisés dans le respect des protocoles prédéfinis, des produits phytosanitaires stockés conformément au calendrier agronomique. Outre la récolte, des tâches concurrentes de nettoyage, d'élagage et d'application d'engrais ont été effectuées en parallèle (voir ci-dessous - calendrier agronomique - qui montre les tâches exécutées pendant cette période).

## iii. Calendrier agricole

Sur la période allant du 1 er janvier 2023 au 30 juin 2023, la plantation a établi un nouveau calendrier d'activités comprenant le nettoyage, l'élagage et l'application d'engrais. Ce calendrier, établi avant le début de la période cible, ouvertement discuté, budgétisé et validé, permet une gestion fluide et de saines pratiques budgétaires.





La finalisation du calendrier implique de nombreux participants, y compris, mais sans s'y limiter, les équipes agro, la direction, le directeur financier et les auditeurs internes. En cas de besoin, des représentants des villages environnants sont sollicités.

## iv. Mise à jour sur le processus de certification RAINFOREST.

Notre certificat RAINFOREST est en cours de mise à jour et sera disponible au premier semestre 2024. Les travaux préparatoires nécessaires ont commencé avec l'établissement de contacts avec le bureau local d'Abidjan. La sélection des auditeurs est en cours.

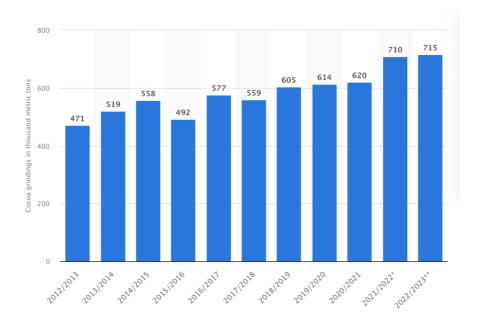
# c) SHOKKO:

Un nombre croissant d'incertitudes, notamment les perspectives macroéconomiques mondiales actuelles, les effets du changement climatique et la survenance de maladies, sont susceptibles d'avoir un impact sur l'offre et la demande de cacao. Les rendements sont susceptibles d'être influencés par les conditions météorologiques, telles que l'imminence d'El Niño, ainsi que par d'autres facteurs tels que les maladies, les apports d'engrais, les pratiques d'élevage, etc.

Ainsi, la saison devrait se traduire par un déficit de l'offre. En ce qui concerne l'augmentation des broyages de cacao, la tendance se poursuit en termes d'efforts des principaux pays producteurs (Côte d'Ivoire et Ghana) pour broyer localement au lieu d'exporter des fèves de cacao brutes (voir le graphique ci-dessous pour l'évolution des broyages de cacao en Côte d'Ivoire).







Si les grandes sociétés chocolatières - Hershey, Mars, Kraft, Nestlé, Mondelez et Barry Callebaut - dominent le paysage du secteur, leur taille fait que de nombreux acheteurs de produits chocolatiers de taille moyenne ou petite se tournent vers des sociétés plus petites et plus agiles pour s'approvisionner en produits chocolatiers semi-finis et finis.

Les acheteurs sont avides de qualité, non seulement en termes de produits, mais aussi de services. Notre proximité avec le client final et notre capacité à nous adapter rapidement à l'évolution des besoins constituent une valeur ajoutée. C'est là que réside la force de SHOKKO.

#### i. CLIENTELE:

Depuis le début de l'année 2022, l'entreprise produit de la masse de cacao. Au cours du premier semestre 2023, la libération du produit d'une Émission d'Emprunt Obligataire sur 8 ans par Placement Privé sur le marché ivoirien a permis à la société d'améliorer considérablement ses structures de production et d'augmenter sa capacité à s'approvisionner en fèves de cacao pour ses produits Bean-To-Bar. Le shipping mondial ayant retrouvé son niveau d'avant la pandémie, SHOKKO travaille à un rythme parfaitement satisfaisant.

La confiance des clients dans notre capacité de performance reste élevée et permet d'envisager une relation très harmonieuse et un développement commercial dans les années à venir, lorsque la SHOKKO fonctionnera à pleine capacité et disposera des ressources nécessaires pour honorer tous ses engagements.





# ii. Nos certifications (CASHER et HALAL)

Les certifications suivantes sont en place pour l'usine.

- HALAL: Délivré par l'imam principal de la Mosquée du Plateau, Abidjan.

- CASHER: Délivré par le Rabin Gabriel FARHI de « Judaisme En Mouvement ».

#### iii. Des fournisseurs tiers de SHOKKO

Depuis le début de l'année, les quantités de fèves de cacao disponibles à l'échelle internationale sont limitées et une diminution imminente de la production mondiale a été régulièrement annoncée. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement sont dues à la fois à de fortes pluies inhabituelles et aux maladies associées.

En ce qui concerne SHOKKO, notre société s'approvisionne exclusivement auprès des tiers pour sa gamme Bean to Bar. La présence de SHOKKO sur le terrain en Côte d'Ivoire, sa connaissance du secteur, sa proximité avec les intervenants (producteurs, coopératives, usiniers) sécurisent les quantités de fèves dont SHOKKO a besoin.

L'approvisionnement de KKO INTERNATIONAL en fèves de cacao pour sa chocolaterie d'Abidjan (SHOKKO) est sécurisé.

Pour assurer le tonnage de masse de cacao à nos clients européens - offre Bean To Bar- le réseau de coopératives partenaires que nous avons mis en place suffit largement aux besoins du Groupe.

Notre plantation de SOLEA à Bocanda fournit un tonnage suffisant pour garantir l'absence de perturbations en ce qui concerne nos besoins en interne en fèves de cacao de qualité dans le cadre de notre futur label premium Tree To Bar (2024/2025).

# 5. PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

## a) Mise en place d'une nouvelle usine :

Située sur la route de Bassam, à la périphérie d'Abidjan, la surface de la nouvelle usine est trois fois supérieure à celle de l'usine existante. Le nouvel espace permet de doubler les lignes de production.





Dans une enceinte de 6 000 m2, la présence de deux bâtiments permet la séparation entre le stockage et les matières premières des lignes de production, ce qui répond parfaitement aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

SHOKKO, l'entité industrielle du Groupe, pourra ainsi gérer les stocks tampons de fèves de cacao et faire face aux perturbations du marché.

Les machines acquises en vue de l'installation de la nouvelle usine sont des références dans le secteur (Buhler, Bauermeister, Nagema, Sollich et Carle Montanari).

KKO INTERNATIONAL travaille avec son partenaire historique, ECOMEC Belgium pour la sélection de la plupart des machines. Jordi MOLLAR, l'expert en installation d'usines pour le Groupe, supervise l'ensemble du projet jusqu'à son achèvement.

La nouvelle structure de production pourra répondre à la demande existante des clients.

## Les chiffres clés

- 1. Créations d'emplois : environ 40-50 emplois qualifiés
- 2. Une surface totale de 6 000 m2 avec une zone de production de 3 000 m² (à comparer à la surface actuelle de l'usine de 1 000 m²).
- 3. Capacité de production estimée : 4 500 5 000 tonnes (en un seul shift par jour).

# b) Fondation LACASA KKO:

Conscient des efforts fournis par l'État de Côte d'Ivoire pour réduire la pauvreté et créer une société harmonieuse, en tenant compte de la solidarité qui caractérise les sociétés africaines en général et la société ivoirienne en particulier, la société KKO INTERNATIONAL, à travers sa filiale SOLEA (logistique et d'exploitation agricole) en association avec l'entreprise GRUPO LACASA ont décidé de créer une FONDATION de solidarité et d'entraide pour fournir un meilleur accès à l'éducation, la santé, la reforestation et le développement des infrastructures rurales, avec des zones d'actions localisées principalement dans les régions productrices de cacao en Côte d'Ivoire. Cette fondation portera le nom de : FONDATION LACASA KKO.

La FONDATION LACASA KKO a pour objectif prioritaire de contribuer à la résolution de problèmes liés à l'éducation, la santé, le développement des infrastructures en milieu rural et la reforestation, à travers notamment :

- La promotion du développement dans la petite enfance, de l'enseignement primaire ainsi que des opportunités d'apprentissage pour les jeunes
- La construction d'infrastructures permettant l'accès à l'eau potable en milieu rural





- La mise en œuvre de campagnes de vaccination et de dons en matériels médicaux et produits pharmaceutiques
- La mise en œuvre d'actions de reboisement

Cette fondation est constituée sous le régime découlant des Associations à but non lucratif, dans le cadre de la législation en vigueur.

## 6. EN CONCLUSION

Début 2022, KKO a lancé avec SHOKKO, son projet de transformation des fèves de cacao. L'objectif était de satisfaire la demande en masse de cacao des entreprises à la recherche de transformateurs de taille plus réduite, réactifs et adaptatifs.

Structurellement, le lancement d'une nouvelle activité (transformation des fèves de cacao) consomme du capital (CAPEX pour renforcer les capacités et OPEX pour l'achat de fèves de cacao pour la ligne Bean To Bar).

« Une émission d'obligations a été finalisée fin janvier 2023 mais l'ensemble des modalités administratives et juridiques associées permettant le déblocage des fonds n'a pu aboutir que le 14.03.2023 »

La longue procédure de due diligence, associée à l'obligation de franchir des obstacles administratifs et juridiques considérables n'a finalement permis la libération des capitaux qu'avec six mois de retard par rapport à ce qui avait été initialement prévu dans le plan d'entreprise.

En conséquence, SHOKKO n'a pu commencer à produire à grande échelle sur son site de production actuel qu'à partir d'avril 2023, ce qui signifie que les recettes prévues pour les trois premiers mois de l'année ont été perdues. De ce fait, les recettes du premier semestre sont inférieures à celles de l'année précédente.

« Mais il s'agit là d'une vue segmentée de la tendance générale qui est extrêmement positive et de bon augure pour l'avenir proche »

La chocolaterie ayant démarré en avril 2023, le plein impact des revenus générés par la chocolaterie se fera sentir dans les comptes de fin d'année 2023 plutôt que lors de la clôture du





premier semestre. Les tendances à court terme -même frustrantes à court terme- n'handicapent pas le moyen et le long terme.

- Relations solides avec les clients: Non seulement les quantités produites actuellement suscitent de l'appétit, mais les mois à venir devraient se traduire par une augmentation des commandes de la part des clients et prospects.
- Une base de production améliorée: l'achèvement de la nouvelle usine permettra de répondre aux quantités actuelles et de se positionner de manière adéquate pour l'augmentation future des commandes.
- Approvisionnement en fèves de cacao: un accès stable aux fèves de cacao est essentiel pour assurer un fonctionnement harmonieux. SHOKKO, via son réseau développé depuis une décennie, reste confiante pour répondre aux besoins de son usine.

• • •





# Déclaration de responsabilité

Le conseil d'administration, représenté par son Président, atteste que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques-Antoine de Geffrier

Président du conseil d'administration







# État consolidé du résultat global

	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2023 en EUROs	Intermédiaire au 30 Juin 2022 en EUROs
Produit des activités ordinaires Gain/perte sur reconnaissance de stock Variation de juste valeur des actifs biologiques	4 4 9	450 153 106 708 531 690	562 807 56 022 648 112
Dépenses opérationnelles Perte de valeur sur actifs biologiques	6	(1 600 657)	(1 474 362)
Amortissements Amortissements sur droits d'utilisation		(248 875)	(259 838) (19 639)
Résultat d'exploitation	_	(760 980)	(486 900)
Produits d'intérêts Charges d'intérêts Autres charges financières	7	- (186 781) (16 031)	- (18 719) -
Autres produits non opérationnels Autres charges non opérationnelles	5	-	221 532
Résultat avant impôts		(963 792)	(284 086)
Impôts sur le résultat	8	(155 367)	(156 023)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 119 159)	(440 108)
Dont résultat net part du groupe Participation ne donnant pas le contrôle		(1 119 159)	(440 108)
	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Intermédiaire au 30 Juin 2022
		en EUROs	en EUROs
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 119 159)	(440 108)
Autres éléments du résultat global (AERG)		367 526	99 939
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net Revalorisation des plantes productrices Impôt sur le résultat y relatif Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net		367 526 484 658 (117 132)	99 939 131 759 (31 820)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		(751 633)	(340 169)
Résultat net de l'exercice attribuable aux : Propriétaires de la Société Participations ne donnant pas le contrôle		(751 633) -	(340 170)
Résultat global de l'exercice attribuable aux : Propriétaires de la Société Participations ne donnant pas le contrôle		(751 853) 221	(340 169)
Résultat par action  de base (en EUROs par action)  dilué (en EUROs par action)		0,01 0,01	0,00 0,00





# État consolidé de la situation financière

	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31 déc. 2022
		en EUROs	en EUROs
Actif			
Actifs non-courants		19 350 332	17 543 823
Immobilisations incorporelles nettes		-	-
Immobilisations corporelles nettes	9	3 379 772	3 027 827
Droits d'utilisation		314 228	314 228
Actifs biologiques	10	15 267 536	14 130 102
Actionnaires, capital non appelé		-	-
Actifs d'impôts différés	8	33 192	35 434
Autres actifs non-courants		355 604	36 232
Actifs courants		6 594 837	2 763 853
Stocks et en-cours		1 043 349	682 371
Créances commerciales et autres débiteurs		2 359 648	1 978 069
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 191 841	103 413
Total de l'actif		25 945 169	20 307 676
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société Capital Prime d'émision Réserve de réévaluation Résultat et Réserve consolidée	11 11 11 11	8 296 085 12 197 691 876 115 4 634 007 (9 411 728)	9 063 824 12 197 691 876 115 4 266 427 (8 276 410)
Participations ne donnant pas le contrôle	11	107	(114)
Total des capitaux propres		8 296 192	9 063 710
Passifs non-courants		10 133 142	4 022 794
Avantages du personnel		55 147	53 990
Passifs d'impôt différé	7	2 811 411	2 541 129
Dettes financières non courantes	13	6 968 398	1 126 895
Dettes de location non courantes		286 878	286 878
Autres passifs non-courants		(0)	(0)
Découverts bancaires		11 308	13 901
Passifs courants		7 515 836	7 221 173
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes financières courantes		905 021	905 021
Dettes de location courantes		35 971	35 971
Dettes envers les propriétaires de la Société	14	3 203 446	2 390 025
Dettes commerciales et autres créditeurs	12	3 371 398	3 890 156
Total du passif		17 648 978	11 243 967



Total des capitaux propres et du passif

25 945 169

20 307 676



# État consolidé de variation des capitaux propres

					Attribuables		
				Résultat et	aux	Participations	
	Notes	Prime	Réserve de	Réserve	propriétaires	ne donnant pas	
	Capi	tal d'émission	réévaluation	consolidée	de la société	le contrôle	Total
	en EUR	Os en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Solde au 1er janvier 2022	10 935 00	00 497 308	3 807 402	(7 790 717)	7 448 992	(389)	7 448 604
				-89 504	-89 504	-	-89 504
Résultat net de l'exercice				(501 303)	(501 303)		(501 303)
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			459 025		459 025	275	459 300
Résultat global total de l'exercice	-	-	459 025	(501 303)	(42 278)	275	(42 003)
Augmentations de capital	1 262 69	91 378 807			1 641 498		1 641 498
Autres				15 611	15 611		15 611
Transactions avec les propriétaires de la Société	1 262 69	378 807	-	15 611	1 657 109	-	1 657 109
Solde au 31 décembre 2022	12 197 69	876 115	4 266 427	(8 276 410)	9 063 824	(114)	9 063 711
Résultat net de l'exercice				(1 119 159)	(1 119 159)		(1 119 159)
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			367 579		367 579	221	367 800
Résultat global total de l'exercice	-	-	367 579	(1 119 159)	(751 579)	221	(751 359)
Correction d'à nouveau				(16 160)	(16 160)		(16 160)
Augmentation et réduction de capital					-		-
Autres					-		-
Transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	-		-	-	-
Solde au 30 juin 2023	12 197 69	91 876 115	4 634 007	(9 411 728)	8 296 084	107	8 296 193







# Tableau consolidé des flux de trésorerie

lableau consolide des flux de fre	Notes	Intermédiaire au 30 Juin 2023 en EUROs	Intermédiaire au 30 Juin 2022 en EUROs
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 119 159)	(440 108)
Ajustements pour :		93 769	(219 617)
Variation de juste valeur des actifs biologiques		(495 278)	(648 112)
Gain sur reconnaissance des stocks		-	-
Perte de valeur sur actifs biologiques		-	-
Amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles		230 464	259 838
Amortissements des droits d'utilisation			19 639
Amortissements des actifs biologiques		18 411	-
Amortissements emprunts obligataires (droits de tirage)			(24.255)
Dotations et reprises de provisions		407.704	(31 355)
Charges d'intérêts Charges financières sur droit d'utilisation		186 781	18 719 5 136
Impôts différés passés par le résultat		153 391	156 519
Profit à la cession d'immobilisations corporelles		133 371	130 317
Variations du fonds de roulement :		(1 577 529)	(221 248)
(Augmentation) / Diminution des autres actifs et passifs non-courants		(472 763)	(134 415)
(Augmentation) / Diminution des stocks		(360 978)	(56 451)
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		(381 579)	(242 020)
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel		1 156	(31 355)
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres créditeurs		(363 366)	242 993
Impôts payés sur le résultat			
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation		(2 602 919)	(880 973)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(591 197)	(21 691)
Acquisition droits d'utilisation			
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		-	31 328
Achat et développement de plantes productrices		-	
Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement		(591 197)	9 637
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital		-	1 641 499
Charges d'intérêts		(186 781)	(18 719)
Charges financières sur droit d'utilisation			(19 639)
Dettes sur droits d'utilisation			
Remboursement/ émission d'emprunts			(519 358)
Remboursement de la dette locative			(22 868)
Remboursement / apports d'avances aux propriétaires de la Société		813 421	(780 964)
Remboursement/Emission d'emprunts obligataires Concours bancaires courants		5 841 503	-
Trésorerie nette liée aux activités de financement		6 468 144	279 951
Augmentation /(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 274 028	(591 385)
			, ,
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (net de découvert bancaire) Incidence des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monn	aie étra	89 512 angère	212 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (net de découvert bancair		3 180 533	(378 556)





### 1. Informations générales

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30.10.2023. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA et SHOKKO utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, leurs états financiers sont convertis à chaque clôture en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1er janvier 1999.

Le Groupe, incluant la Société, SOLEA et SHOKKO, présente ses états financiers consolidés intermédiaires conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 30 juin 2023.

La présente information financière a été établie conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Cette information, de même que les comptes sous-jacents n'ont pas fait l'objet d'un contrôle, ni d'un examen limité par les auditeurs.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022, sous réserve des éléments présentés cidessous :

 Revalorisation au prorata de la juste valeur attendue des actifs biologiques sans contrôle d'inventaire

### 2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

### 2.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Norme IFRS 17 Contrats d'assurance
- Amendements à 1FRS 17 Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9
   Informations comparatives
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et Enoncé pratique 2 sur les IFRS :
   Informations à fournir sur les méthodes comptables





- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Les textes d'application obligatoire dans l'Union Européenne ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2023.

#### 2.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2023. Aucun impact significatif des nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2023, et n'ayant pas été appliqués de manière anticipative au 30 juin 2023 n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe.

### 3. Gestion des risques

#### 3.1. Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel;
- Signer un bail emphytéotique de 35 50 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes ;
- Cadastrer les parcelles.

#### 3.2. Risques liés à l'exploitation

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques.

SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.





Pour pallier au mieux le risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout cela doit permettre de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer. SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité dû au matériel végétal (cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe des plants les moins productifs.

#### 3.3. Risque pays

La totalité de la production et des actifs du Groupe sont situés en Côte d'Ivoire. En conséquence, la situation sociale, politique et économique de ce pays est essentielle pour le Groupe. Actuellement la situation dans le pays est stable, mais la survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles et il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe.

### 3.4. Risque de marché

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociations sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du « seuil de subsistance », aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures, ce qui devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait pas descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF (Coût,





assurance, fret) de référence basée sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surprix obtenable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance. Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des acquéreurs (industriels ou intermédiaires) de standing reconnu. En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe. L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts. Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.

#### 3.5. Risque de change

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existerait si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

#### 3.6. Risque de liquidité

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantation et la mise en place de la chocolaterie.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.





A l'avenir, le Groupe pourrait à nouveau avoir besoin de capitaux supplémentaires pour d'autres développements : d'une part, pour l'acquisition des droits de terrains ainsi que pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation agricole ; d'autre part, pour l'extension de l'usine déjà nécessaire au vu de nos commandes ; enfin, pour réaliser les projets de commercialisations nationales et internationales.







### 4. Produits des activités ordinaires

	Intermédiaire au 30 Juin 2023	
	en EUROs	en EUROs
Produit des activités ordinaires	450 153	562 807
Vente de cacao	450 001	562 807
Vente d'ignames	-	-
Autres ventes	152	-
Variation de juste valeur récolte sur pieds	-	-
Gain sur reconnaissance des stocks	106 708	56 022
Cabosses de cacao	106 708	56 022
Produits semi-finis (masse liquide)	-	-
Pour un total de	556 862	618 829

#### 4.1 Cacao

Les efforts continuent sur le terrain afin d'augmenter et bonifier la production par l'application de méthodes de greffage et l'utilisation d'engrais organiques afin de réaliser les objectifs de production par arbre.

Le prix du kilogramme bord champ du cacao pour la campagne intermédiaire 2023 a été maintenu à 900 FCFA.

#### 4.2 Autres ventes

Auparavant, seuls les cacaoyers généraient des revenus. Depuis 2022, la transformation des fèves de cacao en chocolat par la SHOKKO a permis de diversifier les ventes.





### 5. Autres produits non opérationnels

Intermédiaire au	Intermédiaire au
30 Juin 2023	30 Juin 2022

	en EUROs	en EUROs
Autres produits non opérationnels	<u> </u>	221 532
Reprise sur provisions	-	31 355
Produits de cession d'immobilisations incorporelle	-	31 328
Autres	-	158 849

Au 30 juin 2022, le poste « Autres » comprenait la reprise des intérêts moratoires initialement provisionnés dans le cadre de retard de paiement des dettes auprès des organismes sociaux

### 6. Dépenses opérationnelles

Le poste achat de matières premières et fournitures concerne les approvisionnements de matières 1ères ainsi que l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures. Ce poste évolue significativement à la suite de la mise en production de l'usine de SHOKKO.

Les honoraires concernent principalement les prestations de consultants pour l'accompagnement des filiales Ivoiriennes, les prestations d'avocats, de conseil, de comptabilité et d'audit. Le niveau élevé en 2022 s'explique notamment par la mise en service de l'usine de production pour laquelle le Groupe a fait appel à des conseillers techniques.

Les frais de location concernent notamment la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux, la location de matériel et d'outillage d'exploitation, et la location de terrains. L'augmentation du poste est liée à la nouvelle usine de SHOKKO.





	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Intermédiaire au 30 Juin 2022
	en EUROs	en EUROs
Charges activées liées aux actifs biologiques	(139 137)	
Matières premières et consommables utilisés	539 340	480 346
Achat de matières premières et fournitures Autres achats	531 194 8 146	473 130 7 216
Variation de stocks		
Avantages du personnel	194 667	140 212
Rémunérations directes	194 667	140 212
Personnel intérimaire et détaché		
Autres dépenses du personnel	-	-
Autres dépenses opérationnelles	1 005 788	853 805
Frais de voyages et déplacements	21 692	16 213
Entretien et réparation	23 569	27 360
Honoraires	303 320	353 219
Télécommunications	2 5 40	4 008
	3 548	4 000
Frais de location	123 383	54 856
Frais de location Assurances		
	123 383	54 856
Assurances Remunération des dirigeants et administrateurs	123 383 120 667	54 856 7 581
Assurances Remunération des dirigeants et administrateurs Personnel détaché et interimaire	123 383 120 667 272 505	54 856 7 581 257 211
Assurances Remunération des dirigeants et administrateurs Personnel détaché et interimaire Impôts et taxes	123 383 120 667 272 505	54 856 7 581 257 211
Assurances Remunération des dirigeants et administrateurs Personnel détaché et interimaire Impôts et taxes Transferts de charges d'exploitation	123 383 120 667 272 505	54 856 7 581 257 211

### 7. Résultat financier

	Intermédiaire au	Intermédiaire au
	30 Juin 2023	30 Juin 2022
	en EUROs	en EUROs
Charges financières	202 812	18 719
Intérêts sur emprunts et bancaires	186 781	18 719
Autres charges financières	16 031	-

Les charges financières au 30 juin 2023 sont essentiellement constituées des intérêts de l'emprunt obligataire « SOLEA 7,20% 2023-2031 ».





### 8. Impôt sur le résultat

	Solde des Impôts différés au 1er janvier		Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 30 JUIN	
	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs	
Intermédiaire au 30 Juin 2023	2 507 875	153 391	117 132	2 778 398	
Cacaoyers	861 054	33 602	117 132	1 011 788	
Tecks	1 593 089	119 610		1 712 699	
Caféiers	79 401	8 794		88 195	
Shokko (déficit reportable)	(25 669)	(8 615)		(34 284)	
Exercice clos le 31 Déc. 2022	2 036 912	463 413	7 550	2 507 875	
Cacaoyers	853 403	101	7 550	861 054	
Tecks	1 143 349	449 740		1 593 089	
Caféiers	65 829	13 572		79 401	
Shokko (déficit reportable)	(25 669)			(25 669)	

SOLEA bénéficie d'une exonération d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028. Aucun impôt courant ne sera donc dû par la société durant la période sous revue.

Un passif d'impôt différé a été reconnu sur la juste valeur des cacaoyers et des tecks au 30 juin 2020, du fait de leur durée de vie de 35 ans et de la permanence de différence de valeur temporaire de ces actifs au-delà de la 15ème année (fin de la période de vacances fiscales dont bénéficie SOLEA).

Aucun actif d'impôt différé lié aux pertes fiscales de la société n'a été comptabilisé dans la mesure où la Société ne disposera pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.





### 9. Immobilisations corporelles

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2022	Acq.	Cessions & Mises au rebus	Reclasse- ments	Intermédiaire au 30 Juin 2023
Valeur brute					_
Agencements et aménagements de terrains	2 482 923	-	-		2 482 922
Constructions sur sol d'autrui	226 165	22 868	-	-	249 032
Installations techniques, matériel & outillage	2 566 181	-	-	-	2 566 181
Autres immobilisations corporelles	148 838	5 317	-	-	154 155
Immobilisations en cours	576 991	214 310	(8 788)	-	782 513
Avances et acomptes s/immo. corp.	48 394	348 702	-	-	397 096
<u>Total valeur brute</u>	6 049 491	591 197	(8 788)		6 631 900
<u>Amortissements</u>					
Agencements et aménagements de terrains	(760 341)	(71 280)	-	(591 776)	(1 423 397)
Constructions sur sol d'autrui	(35 971)	(441)	-	-	(36 412)
Installations techniques, matériel & outillage	(2 197 287)	(158 235)	-	591 776	(1 763 746)
Autres immobilisations corporelles	(1 681)	(508)		-	(2 189)
<u>Dépréciations</u>			-		
Agencements et aménagements de terrains	(23 502)	-	-		(23 502)
Constructions sur sol d'autrui	(2 882)	-	-		(2 882)
Total amortissements	(3 021 664)	(230 464)			(3 252 128)
<u>Total valeur nette</u>	3 027 827	360 733	(8 788)		3 379 772

Les agencements et aménagements de terrains sont constitués des investissements relatifs à la construction de la station d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de plantations (menuiserie, ciment, sable, etc.).

Les installations techniques, matériel et l'outillage sont composés du matériel agricole et de matériel roulant des plantations de SOLEA. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, tracteurs ainsi que du petit matériel (tronçonneuses, débroussailleuses, groupe, électrogène, ...). Ce poste est également constitué des installations de production de l'usine de SHOKKO, qui constitue l'essentiel des investissements de la période.

Les immobilisations en cours et avances et acomptes sur immobilisations concernent exclusivement les investissements relatifs à l'usine de production.

### 10. Actifs biologiques

Une fois arrivés à maturité, et après avoir été comptabilisés à leur coût d'acquisition, les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'hectare, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.





Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Intermédiaire au 30 Juin 2023	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31 Déc. 2022	
Plantes productrices		_	
Cacaoyers non matures	2 046 507	1 907 370	
Cacaoyers matures	6 130 308	5 645 650	
Caféiers non matures	351 092	314 680	
Récolte sur pieds	152 449	152 449	
Pépinière	-	-	
Tecks	7 063 046	6 567 768	
<u>Total valeur brute</u>	15 743 402	14 587 917	
Amortissements			
Cacaoyers matures	(221 419)	(203 008)	
<u>Total amortissements</u>	(221 419)	(203 008)	
<u>Dépréciations</u>			
Cacaoyers matures	(254 808)	(254 808)	
<u>Total valeur nette</u>	15 267 175	14 130 101	

Les variables utilisées pour la valorisation de ces actifs biologiques au 30 juin 2023 ont été reprises à l'identique par rapport à l'exercice 2022. Certaines variables sont en effet déterminées de manière annuelle.

Au 30 juin 2023, un ajustement de la juste valeur a été estimé en reprenant l'évolution prévue dans les flux financiers en 2023 et déterminée au prorata temporis.

Les impacts liés à la comptabilisation initiale et à la variation de la juste valeur des actifs biologiques, tels que résumés ci-dessous, sont reconnus en résultat net dans la rubrique Variation de la juste valeur des actifs biologiques.





En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2022	Acquisition/ production	Réévaluation par les AERG	Réévaluation par le résultat après révision du taux d'actualisation	Intermédiaire au 30 Juin 2023
<u>Valeur brute</u>					
Cacaoyers non matures	1 907 370	139 137			2 046 507
Cacaoyers matures	5 645 650	-	484 658	-	6 130 308
Caféiers non matures	314 680	36 412			351 092
Récolte sur pieds	152 449				152 449
Pépinière	-	-		-	-
Tecks	6 567 768			495 278	7 063 046
Total valeur brute	14 587 917	175 549	484 658	495 278	15 743 402
<u>Amortissements</u>					
Cacaoyers matures	(203 008)	(18 411)	-		(221 419)
Total amortissements	(203 008)	(18 411)	-		(221 419)
<u>Dépréciations</u>					
Cacaoyers matures	(254 808)				(254 808)
Total dépréciations	(254 808)				(254 808)
Total valeur nette	14 130 101	157 138	484 658	495 278	15 267 175

# 11. Capitaux propres

	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31 Déc. 2022
	en EUROs	en EUROs
Attribuables aux propriétaires de la société	8 296 085	9 063 824
Capital	12 197 691	12 197 691
Prime d'émission	876 115	876 115
Réserve de réévaluation	4 634 007	4 266 427
Réserves de consolidation groupe	(8 292 570)	(7 775 106)
Résultat de l'exercice Groupe	(1 119 159)	(501 303)
Participations ne donnant pas le contrôle	107	(389)

Il n'y a pas eu de mouvement de capital sur la période.





	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31 Déc. 2022
	en EUROs	en EUROs
Capital social au 1er janvier	12 197 692	10 935 000
Augmentation de capital du 14 février 2022		1 262 692
Capital social au 30 juin	12 197 692	12 197 692

Suite au Conseil d'Administration du 31 janvier 2022 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 14 février 2022 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 12 626 916 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 1 262 691,60  $\in$  comprenant une prime d'émission de 378 807,48  $\in$  à un prix de souscription unitaire de 0,13  $\in$  (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée par compensation de créances.

### 12. Dettes commerciales et autres créditeurs

	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31
		Déc. 2022
	en EUROs	en EUROs
Dettes commerciales et autres créditeurs		
Dettes fournisseurs - courant	2 183 852	1 774 773
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	79 728	86 747
Dettes sociales - courant	513 959	574 581
Dettes fiscales (hors IS) - courant	476 843	452 058
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	117 016	876 997
Total	3 371 398	3 765 156









#### 13. Dettes financières

	Exercice clos le 31 Déc. 2022	Remboursement	Intermédiaire au 30 Juin 2023
	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Dettes financières	1 126 895		6 968 398
Obligations OCEANES	1 126 895		1 126 895
Emprunt obligataire SOLEA			5 841 503

#### 13.1 Obligations OCEANES

KKO INTERNATIONAL a annoncé avoir conclu le 7 décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions (« BSA »), pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, KKO INTERNATIONAL a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund. L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 6 273 000 €, soit 4 998 000 € correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE et 1 275 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

European High Growth Opportunities Securitization Fund a exercé, le 7 décembre 2018 concomitamment à la signature de l'accord, une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €, constituant la première tranche du programme de financement.

En contrepartie de l'engagement de European High Growth Opportunities Securitization Fund de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par KKO INTERNATIONAL le 7 décembre 2018. Les BEOCEANE, attribués gratuitement à l'Investisseur et d'une maturité de 36 mois, obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCEANE sous réserve de la satisfaction de certaines conditions à raison de :

- 260 OCEANE (avec BSA attachés) d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour la première tranche, souscrite le 7 décembre 2018 ; et
- 25 OCEANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour chacune des dix tranches suivantes, à souscrire sur demande de la Société.





Au 30 juin 2019, en application des normes IFRS, l'emprunt obligataire a fait l'objet d'un ajustement à la juste valeur de 136 870 € en fonction des tirages.

### 13.2 Emprunt Obligataire « SOLEA 7,20% 2023-2031 »

A la suite du communiqué de presse du 31 octobre 2022, la société SOLEA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire début 2023. Toutes les modalités administratives et juridiques associées permettant le déblocage des fonds ont été réalisées en mars 2023. MAC AFRICAN SGI a été l'Arrangeur et le Chef de File de l'opération qui a supervisé la levée de fonds par placement obligataire privé dénommé « SOLEA 7,20% 2023-2031 ».

L'Emprunt Obligataire a été intégralement souscrit par ALCB FUND et quatre investisseurs qui comptent parmi les banques et compagnies d'assurance de premier rang en Afrique. Les principales caractéristiques de l'émission de l'emprunt obligataire par SOLEA sont décrites cidessous :

Dénomination	SOLEA 7,20% 2023-2031
Émetteur	SOLEA
Montant de l'émission	4.000.000.000 francs CFA (soit approximativement 6 M€)
Taux d'intérêt	7,20% l'an
Durée de l'emprunt	Huit (8) ans dont sept (7) semestres de différé sur le remboursement du capital
Type de placement	Emprunt obligataire privé
Nature des titres	Les obligations sont dématérialisées, négociables de gré à gré, conformément à la réglementation sur la conservation des valeurs mobilières dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)
Nombre de titres	80
Valeur nominale des titres	50.000.000 francs CFA
Prix d'émission des titres	50.000.000 francs CFA
Mode d'amortissement	Amortissement annuel, linéaire et constant du capital sur la durée de l'Emprunt Obligataire, après un différé initial de sept semestres
Mode de paiement des coupons d'intérêts	Paiement du coupon semestriel à compter de la date de jouissance des titres





### 14. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions au sein du Groupe ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

#### 14.1. Prêts consentis par des parties liées

	Intermédiaire au 30 Juin 2023	Exercice clos le 31 Déc. 2022
	en EUROs	en EUROs
Dettes envers les propriétaires de la Société	3 203 446	2 390 025

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financée avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

L'ensemble de ces emprunts venant ainsi à échéance à court terme, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée d'un taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. L'avantage du non-paiement des intérêts, ou du paiement d'un intérêt inférieur aux taux prévalant sur le marché, sur avances octroyées par les actionnaires de KKO INTERNATIONAL est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les actionnaires.

#### 14.2. Rémunération des principaux dirigeants

	Intermédiaire au 30 Juin 2023	
	en EUROs	en EUROs
Membres de direction	272 505	257 111
Rémunérations fixes	272 505	257 111











# Mise à disposition du Rapport Financier Annuel

KKO International a déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, son rapport financier semestriel pour l'exercice commençant le 1er janvier 2023 et clos le 30 juin 2023.

Ce document est tenu à disposition du public et peut être consulte sur le site Internet de la Société dans la rubrique « kko-international.com/investisseurs/rapport-financiers ».



kko-international.com